

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 46 – Juin 2009

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2009-4782

Avis du Groupe Scientifique sur les contaminants de la chaîne alimentaire du 2 décembre 2008 relatif à une demande de la Commission européenne sur les biotoxines marines dans les coquillages - Groupe des yessotoxines - Question n° EFSA-Q-2006-065D

Opinion of the Scientific Panel on Contaminants in the Food chain on a request from the European Commission on marine biotoxins in shellfish - yessotoxin group - Question n° EFSA-Q-2006-065D

The EFSA Journal, 2008, (907), p. 1-62 - Texte en Anglais, Résumé en Français



http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753816_1211902314590.htm

● Résumé

La Commission européenne a demandé à l'EFSA d'évaluer les limites réglementaires actuelles et les méthodes d'analyse proposées dans la réglementation. Cette évaluation devait porter aussi sur les nouvelles toxines émergentes et prendre en compte les derniers travaux européens et internationaux sur le sujet.

Les yessotoxines (YTXs) ont été détectées dans des mollusques bivalves filtreurs tels que les huîtres, moules, pectinidés et clams. Elles sont produites par un dinoflagellé marin, *Protoceratium reticulatum*. Le groupe des yessotoxines comprend plus de 90 analogues, dont seulement une douzaine a été complètement identifiée. Les YTXs semblent être thermostables.

Aucune donnée sur les effets chroniques des YTXs n'étant disponible, le Groupe scientifique n'a pas pu établir une dose journalière tolérable. Toutefois, une dose de référence aiguë a été déterminée à 25 µg équivalent YTX / kg de poids corporel.

Après avoir évalué la consommation de coquillages et le risque lié, le Groupe scientifique a conclu que, pour qu'un adulte de 60 kg ne dépasse pas la dose toxique, une portion de 400 g de coquillages ne devrait pas contenir plus de 3,75 mg équivalent YTX / kg de chair de coquillage. Cette valeur est au dessus de la limite réglementaire européenne actuelle qui est de 1 mg/kg de chair de coquillage.

Le test souris est la méthode de référence officielle pour la détection des YTXs. Le Groupe scientifique remarque que cette méthode a des défauts : elle n'est pas spécifique, pas quantitative et a une incertitude élevée.

La réglementation européenne prévoit l'utilisation de méthodes alternatives en remplacement du test souris à condition qu'elles soient validées selon un protocole reconnu internationalement.

Actuellement, aucune méthode pour la détermination des YTXs n'a été validée par des études inter laboratoires.